

1859-1862 :

1^{ER} PROJET DE CONSTRUCTION

La construction d'une nouvelle mairie a donné lieu à des discussions animées au sein du conseil municipal. Le maire de l'époque M. MARTIN-TIFFENEAU a même donné sa démission en février 1859 à cause des difficultés financières que le projet engendrait. C'est le premier adjoint, Alexandre DUGENET, qui poursuit le projet.



Source : Archives Municipales de Sainte-Maure-de-Touraine 1M6

Le 6 janvier 1862, le commissaire enquêteur de l'enquête commodo-incommodo fait part de son opposition au projet. Il refuse la démolition d'une partie des halles. Il rejoint l'avis d'une partie du conseil municipal qui souhaite que la nouvelle mairie soit construite à l'emplacement de celle déjà existante. Le registre d'enquête montre la rivalité des deux opinions et les relations très tendues créées par ce projet. Par 11 voix contre 10, le projet de construction de la mairie sur la halle est approuvé lors de la séance du conseil municipal du 21 février 1862.

Les premières esquisses et les premiers devis pour la construction du bâtiment de la mairie et de la justice de paix ont été établis en août 1861 par l'architecte Emile Pallu de Tours.

Pour permettre la construction de la mairie, l'acquisition de quatre maisons était nécessaire. Ces maisons, pour l'une faisait partie du bâtiment de la halle et pour les trois autres étaient situées à l'ouest de la halle sur laquelle elles étaient adossées.



Mais le Conseil d'Etat donne son veto au projet car il n'autorise pas la commune à créer un impôt extraordinaire de plus de 20 ans et dans ce cas, la commune ne peut plus financer le projet. Par délibération du conseil municipal du 8 mai 1862, les travaux sont ajournés à 6 ou 8 ans.

1863-1865 :

NOUVEAU PROJET DE CONSTRUCTION

Devant le mauvais état de la mairie, le projet ne peut pas attendre ; il est de nouveau à l'ordre du jour du conseil municipal dès l'année 1863.

Le nouveau maire, Jean-Philadelphé VENAULT, ne veut pas retomber dans les discussions et les difficultés liées à ce projet.

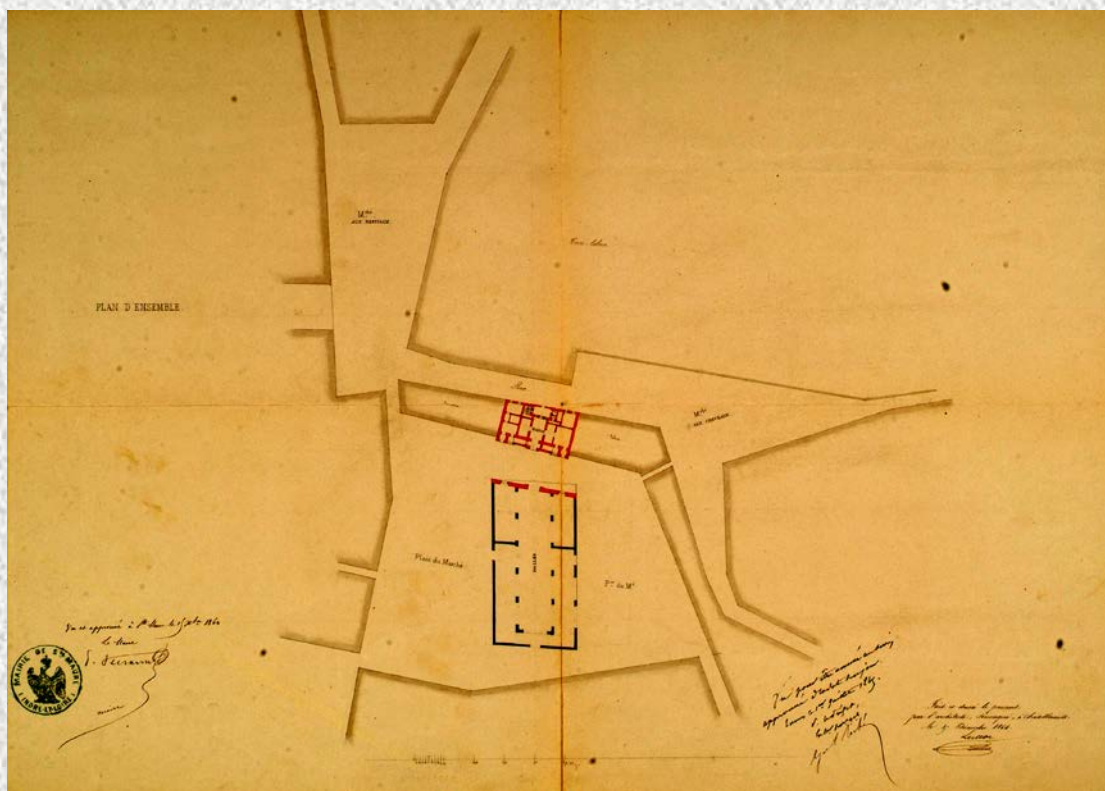
Lors de la session du conseil municipal du 14 août 1863, il propose aux conseillers de se prononcer sur 3 questions essentielles :

- pour savoir si la reconstruction de la mairie aura la priorité sur l'agrandissement de la place du Trianon ;
- pour savoir si la mairie sera reconstruite sur la place du marché ou dans un tout autre lieu ;
- et quand le conseil municipal se sera prononcé sur la question du lieu, de déterminer l'emplacement où sera reconstruite la mairie.

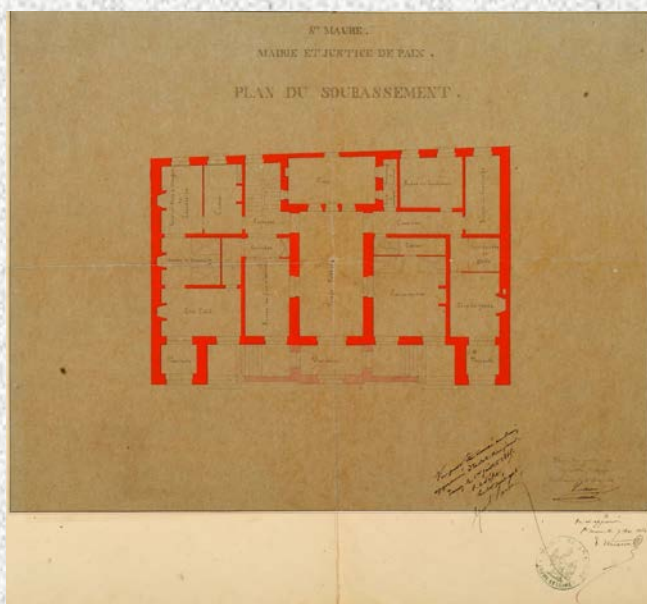
Sur la 1^{ère} et la 2^{ème} question, le conseil municipal a décidé presque unanimement que la mairie aurait la priorité et qu'elle serait reconstruite sur la place du Marché.

Sur la 3^{ème} question, après de longs débats, 2 emplacements sont proposés : celui de l'ancienne mairie et celui de la maison appartenant à M. BONNODEAU-LIMBERT.

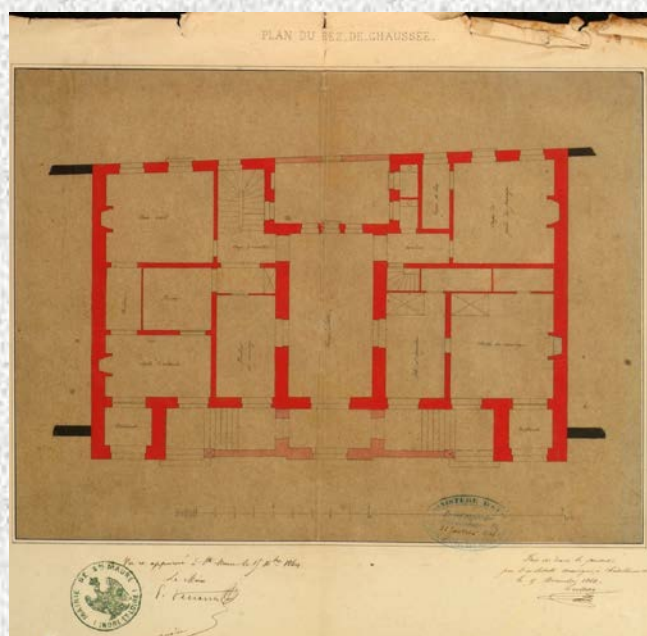
Le maire a donc soumis ces deux emplacements aux voix du conseil municipal et la majorité a adopté l'emplacement de l'ancienne mairie.



Source : Archives Départementales d'Indre-et-Loire 202226(43)
Cliché Archives départementales d'Indre-et-Loire

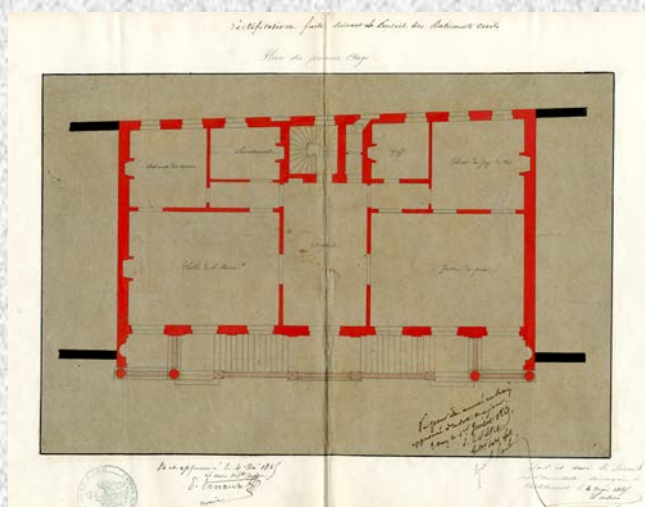


Le cahier des charges définitif de la construction de l'hôtel de ville et de la justice de paix a été dressé le 17 octobre 1865 et approuvé par le maire le 30 octobre.



En novembre 1865, le maire lance un avis pour démentir les rumeurs qui circulent au sujet de l'augmentation des impôts que la construction de la nouvelle mairie engendrerait. Le sous-préfet soutient le maire et lui demande de ne pas attacher d'importance à la pétition et lui rappelle que le projet a été instruit en toute régularité.

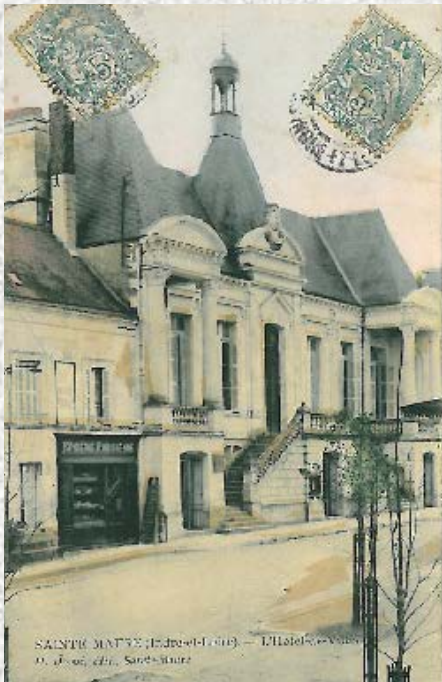
Mais les opposants maintiennent leur discours. M. MARTIN, l'ancien maire, demande un report des travaux de deux ans. Il donne à son point de vue trois raisons : la réalisation d'un emprunt trop important, la non-exécution des travaux de la rue du Trianon qui vont être ajournés faute d'argent et le manque d'adjudicataires locaux car bon nombre d'ouvriers travaillent déjà sur le chantier de la reconstruction de l'église qui doit encore durer 2 ans.



1865-1868 :

REALISATION DES TRAVAUX

L'adjudication des travaux de construction de l'hôtel de ville et de la justice de paix a eu lieu le 10 décembre 1865. C'est M. André RECHARD, entrepreneur de travaux publics à Sainte-Maure qui a fait l'offre la plus intéressante avec un rabais de 5%. **Le coût des travaux est de 35.115,71 Fr.**



Source : Archives Municipales de Sainte-Maure-de-Touraine Fonds cartes postales

Les difficultés s'accroissent autour de la construction de la mairie. En effet, en octobre 1866, ce sont les ardoises qui manquent. Les Ardoisières d'Angers ne sont pas en mesure d'honorer leurs commandes. Leur production est très nettement inférieure à la demande. Mais en novembre, les Ardoisières mettent à la disposition de la commune 36000 ardoises « grandes moyennes fortes ».

Les travaux avancent. En octobre 1867, l'architecte propose néanmoins la modification de la porte d'entrée principale. En effet, il pense que la porte vitrée qui a été prévue n'est pas en rapport avec l'architecture de la façade. Il préconise l'installation d'une porte pleine. Le coût des travaux supplémentaires est de 311 Fr. et le conseil municipal approuve cette modification par délibération du 11 octobre 1867.



Source : Archives Municipales de Sainte-Maure-de-Touraine Fonds cartes postales

Nous savons également qu'un vitrail a été installé dans la nouvelle mairie, salle des pas perdus. Ce vitrail a été réalisé par la célèbre manufacture de vitraux peints LOBIN de Tours en mars 1868. **Ce vitrail a disparu.**

Les sculptures de la façade ont été réalisées par Feydeau, sculpteur à Châtellerault pour un montant de 500 Fr.